



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°64-2023-240

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Direction Interrégionale des douanes et droits indirects de Bordeaux / Secrétariat Général Interrégional**

64-2023-10-01-00001 - DINA-décision du 01-10-2023-délégation  
signature\_représentation en justice (2 pages)

Page 3

Direction Interrégionale des douanes et droits  
indirects de Bordeaux

64-2023-10-01-00001

DINA-décision du 01-10-2023-délégation  
signature\_représentation en justice



Bordeaux le 1er octobre 2023

**Décision**  
du directeur interrégional de Nouvelle-Aquitaine  
portant délégation de signature  
des pouvoirs de représentation en justice en matière répressive.

Le directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code des douanes et notamment ses articles 343 et 377 bis ;

Vu le livre des procédures fiscales et notamment ses articles L.235, R 235-1 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1804 B ;

Vu le décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects, modifié ;

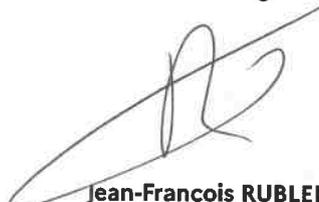
Vu le décret n°2012-586 du 26 avril 2012 relatif aux emplois de la direction de la direction générale des douanes et droits indirects et notamment ses articles 2 et 3 ;

Décide

**ARTICLE 1** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, en mon nom, les pouvoirs généraux de représentation en justice devant les juridictions répressives en matière de douane et de contributions indirectes, les agents de catégorie A placés sous mon autorité dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe de la présente décision.

**ARTICLE 2** – La présente décision et son annexe sont publiées au recueil des actes administratif du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs du département de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional,



Jean-François RUBLER

**Annexe à la décision du directeur interrégional de Nouvelle-Aquitaine du 1<sup>er</sup> octobre 2023 portant  
délégation de signature des pouvoirs de représentation en justice en matière répressive**

<i>Nom Prénom</i>	<i>Grade</i>	<i>Observations</i>
CLEMENT Gisèle	Administratrice des douanes	
TANGUY Yann	Administrateur des douanes	
DELADRIERE Pascal	Administrateur supérieur des douanes	
ESTEVEZ Pascal	IP2	
MERLE BECKER Jean-François	DSD1	
GUREGHIAN Stéphane	DSD1	